



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 08 DÉCEMBRE 2022

### **OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023 – DETERMINATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

L'an deux mille vingt-deux et le huit Décembre à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé  
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de  
**Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – Mme FALAIX Evelyne – M. ROVIRA Marc –  
Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULLIEN Bernard – Mme PIERRAT Brigitte – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO  
Wendy – M. DI GIOVANNI Alexandre – Mme TOUMANI Soréa – M. FAYET Stéphane – M. CARMONA Alain –  
Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – M. BERTRAND Philippe – M. HERRERO Alexis – M. MEGUEDMI  
Smail – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia.

#### **ONT DONNE PROCURATION :**

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René  
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme OBELISCO Francine  
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine  
M. DELAHAYE Guy a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

#### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – M. DALCANT Jacques – Mme GIACHINO Lisa.



***MME PIERRAT BRIGITTE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.***

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 08 Décembre 2022.  
Délibération N° DM\_20221208N172

**OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023 – DETERMINATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS  
RECENSEURS**

Il est rappelé que, par délibération du 29 Septembre 2022, la Commune aura à procéder du 19 Janvier au 18 Février 2023, à l'enquête de recensement de la population.

Pour mener à bien cette opération, des agents recenseurs sont en cours de recrutement.

Monsieur le Maire précise que la Commune recevra une dotation forfaitaire de recensement d'un montant de 10.075 €. représentant la participation financière de l'État aux travaux engagés par la Commune pour préparer et réaliser l'enquête de ce recensement. Il convient de fixer le montant de leur rémunération.

Monsieur le Maire propose :

- de procéder au recrutement des agents recenseurs,
- de fixer leur rémunération de la manière suivante :
  - 2,50 €. net le bulletin de logement,
  - 3,50 €. net le bulletin individuel,
  - les deux demi-journées de formation seront rémunérées 37,50 €. net chacune.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, décide :

- ↳ DE PROCEDER au recrutement des agents recenseurs,
- ↳ DE FIXER leur rémunération dans les conditions énoncées ci-dessus.

<p>AFFICHEE LE : .....</p> <p>RETIREE LE : .....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 4.2</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	---